

SYNDICAT MIXTE OUVERT

VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

DÉLIBÉRATION

Accusé de réception en préfecture
041-200046050-20171017-20171017-01-DE
Date de télétransmission : 19/10/2017
Date de réception préfecture : 19/10/2017

La présente décision
affichée le 19/10/2017
et transmise au représentant de
l'État le 19/10/2017
est exécutoire depuis cette date.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le dix-sept octobre, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, à Blois

Date de convocation : 09 octobre 2017

Présents : (42)

Collège Région : Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Pierre COMMANDEUR.

Collège Département de Loir-et-Cher : Catherine LHÉRITIER, Bernard PILLEFER, Nicolas PERRUCHOT,
Pascal BIOULAC.

Collège Département d'Indre-et-Loire : Jocelyne COCHIN, Sylvie GINER, Pierre LOUAULT.

Collège EPCI 41 : Stéphane BAUDU, Jean GASIGLIA, Bernard BONHOMME, Philippe MERCIER, Jean-
Yves HALLOUIN, André BOISSONNET, Jean-François MEZILLE, Didier TARQUIS, Roland BINGLER,
Michel BEAUMONT, Joël DEBUIGNE, Laurent ALLANIC, Raphaël HOUGNON, Michel GUIMONET,
Évelyne FOUCHER, Nathalie MATHIEU, Éric MARTELLIERE, Bernard GIRAULT.

Collège EPCI 37 : Jean Claude OMONT, Jean-Pierre GASCHET, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL,
Jean-Marie VANNIER, Pierre DOURTHE, Alain BENARD, Magali L'HERMITE, Jean-Marie CARLES, Michel
CHEVET, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Isabelle GAUDRON, Jocelyn GARCONNET.

Absents : (12)

Pascal USSEGLIO, Jean-Marie JANSSENS, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Martine CHAIGNEAU, François
BORDE, Christophe LECLERCQ, Marc HAMON, Marc ANGENAULT, Christian PIMBERT, Jean-Serge
HURTEVENT, Patrick MICHAUD, Olivier VIÉMONT.

Personnes ayant donné pouvoir : (6)

Pascal USSEGLIO à Pierre COMMANDEUR,
Jean-Marie JANSSENS à Bernard PILLEFER,
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER,
Martine CHAIGNEAU à Jean-Claude OMONT,
François BORDE à Jean GASIGLIA,
Christian PIMBERT à Jean-Pierre GASCHET.

Pour : 87 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 voix Bulletins blancs : 7

Délibération n°1 : Élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article Unique : Monsieur Bernard PILLEFER est élu Président du conseil syndical du Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire Numérique ».

La Présidente de Séance,



Jocelyne COCHIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 5 jours à compter de sa publication ou de son affichage.